



## il paye un appart qui ne l' appartient pas

Par **tiane**, le **09/02/2011** à **09:29**

Bonjour,

C'est le problème de mon copain avec son ex femme. Ils ont acheté un appart ensemble et l'appart est au nom de son ex femme. Ils ont faits de prêt à la banque chacun de leur coté. Ils se sont divorcé en 2007 mais depuis mon copain continue toujours de payer, elle a juste rendu son apport lors du divorce. Il a essayé d'e parler avec son ex mais elle veut rien entendre et depuis elle a coupé tout contact avec mon copain. Elle a bloqué son numéro donc il peut plus l'envoyer un texto ni l'appeler. Il a envoyé un mail mais sans réponse, et il a même envoyé une lettre mais elle refuse toute discussion.

Il sait plus quoi faire maintenant, on a notre vie aussi de coté mais on peut pas s'en sortir avec 2 loyers à payer.

Ma question est la suivante, y a t-il un recours pour annulation le prêt de mon copain? Quelle démarche doit-il faire?

Aidez moi svp, on est perdu.

Merci

Tiane

Par **Domil**, le **09/02/2011** à **10:31**

Ce type de problème est réglé lors d'un divorce. Comment s'est passé la liquidation de la communauté si elle existait ? Que dit le jugement de divorce ?

Par **tiane**, le **09/02/2011** à **13:31**

Dans l Actif de communauté c'est écrit que Mme et Mr ne possèdent aucun droit ou bien immobilier et ne possèdent aucun bien mobilier en commun. Dans le Passif de communauté, Mr et Mme déclarent qu'il existe des passif commun: solde du prêt sous seing à destination immobilière au nom de Mr et Mme et solde du prêt sous seing à desination immobilière au nom de Mr. Y a aussi Attribution de Mr qui dit qu'il est obligé à acquitter les échéances.

Je vous répond tel qu'il est écrit dans le jugement du divorce, je sais pas si c'est la réponse qu'il vous faut.

Merci

Par **Domil**, le **09/02/2011** à **13:57**

Si je comprends bien, il a accepté ça dans le divorce (il n'y était pas obligé), donc il doit payer le crédit. Aucun moyen de s'en dégager, il doit assumer ses choix.

Par **tiane**, le **09/02/2011** à **14:08**

Merci pour votre réponse ais on compte voir de près avec un avocat, on pense qu'il doit y avoir une solution.